



EDITO

Le tabou est tombé ; les dirigeants de la zone € ont ouvert une nouvelle piste pour régler le problème de la zone €.

Ils ont décidé à l'unanimité de prélever les comptes de dépôt détenus à Chypre de 6,75 % pour ceux inférieurs à 100 000 € et de 9,90 % pour ceux supérieurs à ce montant.

Devant le tollé occasionné, ils se sont ravisés en sanctionnant de plus de 30 % uniquement les comptes supérieurs à 100 000 €. Nos dirigeants ne se gêneront pas pour ponctionner nos comptes dans l'hypothèse bien réelle d'une aggravation de la crise €...

Ils commettent aussi une autre erreur en voulant appliquer une nouvelle règle sur la solvabilité des compagnies d'assurances (Solvency II) que nous détaillerons ainsi que le projet de modification des contrats d'assurance vie des députés Berger et Levebvre.

Nous resterons toujours mobilisés pour la défense de vos intérêts.

Franck Nogues
Fondateur et Directeur de
CONSEILS ET PATRIMOINES



LES POLITIQUES DE LA ZONE € S'ATTAQUENT AUX ÉPARGNANTS

L'épisode chypriote montre que les gouvernants de la zone € n'ont plus de tabou. Après avoir décidé à l'unanimité une taxation sur l'ensemble des comptes, il s'agit maintenant de ne taxer que ceux supérieurs à 100 000 € par un prélèvement de 30 %.

Et pour cause, plus de 4,5 milliards d'€ se sont évaporés (vers la Russie) pendant la période de fermeture des banques chypriotes. Le message est encore plus clair : les plus influents s'en sortiront toujours !

Ces mêmes pays ont voté une loi complètement ubuesque afin soit disant de renforcer la solvabilité des compagnies d'assurance :

- ▶ à ce jour, les assureurs doivent provisionner 4 % des dépôts pour tous les versements réalisés sur les fonds en € des contrats d'assurance vie quelle que soit la nature du support financier.
- ▶ à compter du 1er janvier 2014, ces provisions seront réalisées en fonction de l'actif sur lequel l'assureur investira les capitaux (cf. tableau ci-dessous).

COLLECTE = 100	AVANT	AUJOURD'HUI
Achat de valeurs mobilières	<p>Quelle que soit la nature de l'investissement</p> <p>Marge de solvabilité requise = 100 € investis, la compagnie d'assurance doit constituer 4 € de fonds propres</p>	<p>La marge de solvabilité varie en fonction du type d'actif acheté :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions européennes : 35% • Autres actions : 45% • Immobilier : 25% • Obligations privées variables selon la maturité et la notation • Obligations d'Etats pays de l'OCDE : 0%

Cela veut dire que les emprunts d'Etat de pays comme Chypre, la Grèce, l'Espagne, le Portugal ou l'Italie ne nécessiteront plus de contrepartie à provisionner ! L'intention politique est claire, les assureurs seront obligés d'acheter ces obligations.

Quelles seront les conséquences pour l'épargnant ? Soit ils seront tributaires d'un assureur qui prendra des risques sur les emprunts périphériques et le risque de perte sera très important comme récemment sur la Grèce. Soit l'assureur ne prendra pas de risques avec des obligations allemandes à 1,21 % à ce jour sur 10 ans, voire sur des emprunts d'Etat français à 1,74 %.

Cela veut dire que le taux des fonds € des contrats d'assurance vie passera en dessous de 1,5 % pour ceux qui ne prendront pas de risques. Inutile de faire un dessin, c'est encore l'épargnant honnête qui va payer !

Comme les actions des investisseurs institutionnels vont quitter les marchés financiers, Eureka ! Nos politiques sont en train de proposer un nouveau contrat d'assurance vie. Le rapport des deux députés Berger et Lefebvre remis le 2 avril au Premier Ministre contient de nombreuses propositions qui modifieraient le paysage de l'épargne et notamment de l'assurance vie. Les conclusions synthétiques sont les suivantes :

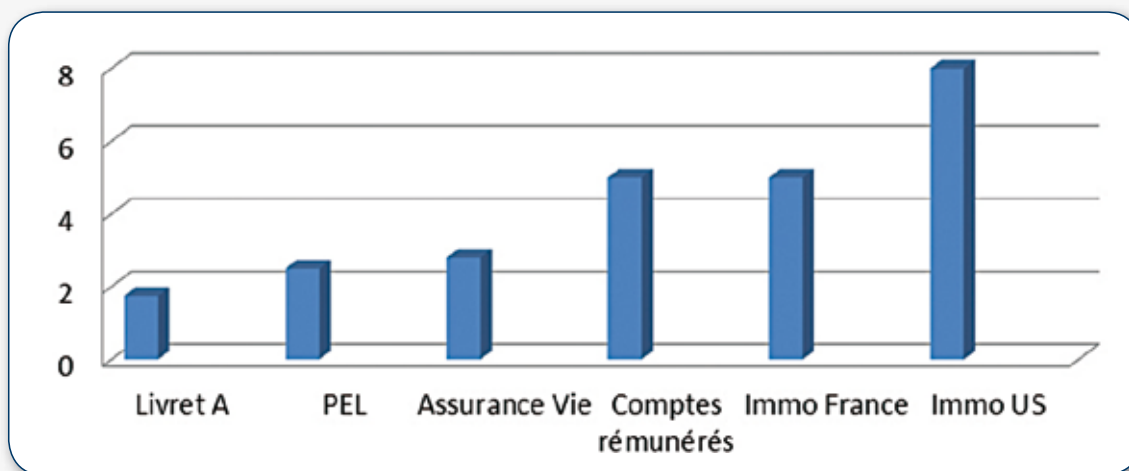
- ▶ création de contrats "euro-croissance" plus orientés vers le risque avec une garantie en capital au terme d'une échéance plus longue qu'actuellement.
- ▶ les contrats supérieurs à 500 000 € (a priori toutes souscriptions confondues) représentent 1 % de l'ensemble des souscriptions mais 25 % des encours. Les intérêts des fonds € seraient intégrés dans le revenu imposable sauf diversification notable sur des investissements dans les entreprises ou des transferts vers des contrats "euro-croissance".

- ▶ le rapport stipule que la loi prévoira des "dispositions transitoires pour les contrats existants". Entre les lignes, le risque de rétroactivité existe
- ▶ les avantages successoraux seront réétudiés. "la taxation des sommes transmises aux bénéficiaires des contrats d'assurance-vie après le décès de leur titulaire sera réexaminée (...) pour renforcer l'équité de l'imposition des successions"

Nous savons pertinemment que l'ensemble de ces propositions ne seront pas retenues mais nous devons rester vigilants et ne manquerons pas de vous informer dans nos prochains écrits.

Devant les difficultés grandissantes pour placer son épargne, nous avons réalisé le graphique suivant qui permet de visualiser les meilleurs placements pour 2013. Notre équipe reste à votre entière disposition pour tous compléments d'informations.

LES MEILLEURS PLACEMENTS 2013



- Les placements boursiers n'ont pas été intégrés compte tenu de leurs caractères aléatoires.
- L'immobilier aux Etats-Unis : le placement qui rapporte le plus avec le moins d'aléas.
- Malgré une Europe en panne de croissance et toujours empêtrée dans la crise, les Etats-Unis retrouvent un dynamisme certain qui rendra l'immobilier (particulièrement en Floride) plus avantageux en 2013.
- Face aux nouvelles menaces, il devient nécessaire de réfléchir à l'évolution de ses placements et ses prises de décisions patrimoniales.